



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 23 novembre 2021  
N°2021\_25600\_DG75-L002

## AVIS D'EXAMEN FAVORABLE

### Enquête expérimentale sur les Technologies de l'information et de la communication (TIC) auprès des ménages

*Service producteur* : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des Ressources et des Conditions de Vie des Ménages, Division Conditions de vie des ménages

*Opportunité* : avis favorable émis le 3 juin 2021 par la Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 22 septembre 2021 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Types d'avis	Avis d'examen favorable
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Non
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	4 <sup>e</sup> trimestre 2021
Périodicité	Ponctuelle
Publication JO	Oui

#### **Descriptif de l'opération**

L'enquête TIC émane de l'Union européenne. Elle répond aux demandes d'Eurostat, plus particulièrement, au règlement 2019/1700 établissant un cadre commun pour des statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages. Elle a pour objectif de collecter des indicateurs décrivant l'équipement des ménages et les usages dans le domaine des nouvelles technologies (informatique, Internet, téléphonie fixe et mobile). Pour ce qui concerne l'équipement, il s'agit de mesurer l'équipement en ordinateur et l'accès à Internet. Pour les usages, il s'agit de mesurer la fréquence, les lieux et les types d'usages (administration en ligne et commerce électronique) mais également les compétences individuelles en informatique et en Internet.

Au quatrième trimestre 2021, une expérimentation de l'enquête TIC en face-à-face est prévue. L'objectif de cette expérimentation est de tester la présence de biais de sélection, dans la mesure d'une part où les ménages sans téléphone et peu familiers des TIC seraient plus difficilement captés par l'enquête (par manque de compétence ou d'intérêt pour la thématique) et, d'autre part, où en l'absence d'enquêteur, le respect du tirage au sort de la personne devant répondre pourrait n'être pas toujours respecté au sein de ces ménages (et plus généralement lorsqu'un mode auto-administré est utilisé pour la réponse), induisant dès lors une surreprésentation des personnes compétentes ou intéressées.

Le champ de l'enquête est composé des personnes de 15 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire, en France métropolitaine. Une personne par ménage est interrogée ; elle répond aux questions de niveau ménage et individu.

Un échantillon de 5 000 logements a été tiré en juin 2021, dans les Fichiers démographiques sur les logements et les individus 2020 (Fideli 2020). Une réserve de 1 000 logements est prévue en cas de problème survenant durant la collecte ; elle sera déclenchée si le taux de collecte est inférieur à 55 %.

Le sondage est stratifié et sur-représente les ménages sans numéro de téléphone dans la base de sondage : 44 % des unités tirées doivent n'avoir aucun numéro connu dans Fideli ; les 56 % restant doivent avoir un numéro. Cette distribution vaut pour l'échantillon principal et la réserve.

La base a été enrichie des numéros de téléphone issus d'une recherche dans l'annuaire des pages jaunes, comme c'est le cas dans l'enquête TIC 2021, afin de multiplier les chances de prise de contact avec les foyers tirés.

L'opération de terrain aura lieu du 11 octobre au 11 décembre 2021. Les traitements avuls seront effectués en janvier et la rédaction du bilan de l'enquête méthodologique est prévue pour février. Les résultats seront diffusés dans le premier semestre de l'année 2022.

\* \* \* \* \*

***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

### **Préambule**

L'enquête TIC est une enquête dont la première édition date de 2007 et dont la méthodologie actuelle a été stabilisée en 2011-2012. Le Comité note que le dossier qui lui a été présenté s'inscrit dans cette perspective tout en ayant intégré quelques modifications liées à une disponibilité accrue des numéros de téléphone grâce au dispositif Nautile. Du fait de l'existence d'opportunités statistiques nouvelles ainsi que de changement de fond dans la relation aux technologies de l'information et la communication, le Comité s'est interrogé sur la nécessité de modifications plus profondes dans le processus TIC, que ce soit en matière d'échantillonnage, de protocole de collecte, de corrections des effets de mode, des biais de sélection ou de questionnaire. S'appuyant sur les réponses du service au rapport de prélabel, ou en séance, précisant que des réflexions étaient en cours sur tout ou partie de ces thématiques, le Comité a limité la période de validité du label et propose une revoyure, sous une forme éventuellement allégée, en 2023.

### **Remarques générales**

- Le Comité salue la mise en place par le service d'une enquête expérimentale en face à face dont l'objectif est d'évaluer la stabilité des niveaux des principaux indicateurs d'intérêt via un mode indépendant de la thématique de l'enquête. Le Comité souligne que les résultats enrichiront utilement les réflexions d'ensemble du service statistique public sur les questions de multi-mode. Il note cependant que les contraintes auxquelles le service a été soumis, en termes de taille d'échantillon, de délai, sont de nature à introduire un élément de fragilité sur la

robustesse des conclusions. Le Comité demande à être destinataire d'une note présentant les principaux résultats de l'enquête et la manière dont ils ont influencé la méthodologie de TIC ménages. En conséquence, le Comité octroie à l'enquête expérimentale un avis d'examen favorable et non pas un avis de conformité. Afin de se rapprocher le plus possible des conditions de l'enquête, le Comité proposera son inscription au programme des enquêtes de la statistique publique, assortie de la mention obligatoire, comme l'enquête principale.

### **Concertation**

- Le Comité demande au service de mettre en place un comité de concertation dont l'objectif serait d'identifier les questions d'intérêt commun relevant d'une initiative française. Ce Comité pourrait avantageusement alimenter les échanges du service avec Eurostat dans une démarche proactive répondant aux remarques et besoins exprimés. En lien éventuellement avec d'autres pays, il pourrait s'agir de préconiser des thématiques spécifiques pour les modules européens des années à venir.
- Pour conforter cette dynamique, le Comité soutient la volonté du service, exprimée en séance, de participer à la prochaine *Task Force* européenne, ce qui n'était pas encore le cas. Le service pourrait à cette occasion récolter de l'information sur les processus mis en place dans les différents pays européens, permettant ainsi de mieux apprécier le positionnement de l'enquête française.

### **Méthodologie**

- Le Comité a souligné l'existence potentielle de biais de sélection liés au non suivi des enquêtés ayant déménagé récemment, notamment dans le contexte de la crise sanitaire, le télétravail, et donc le lien aux TIC, étant l'une des motivations de déménagement. De manière générale, le Comité s'est interrogé sur la nécessité de maintenir une méthode de tirage de type Kish, qui entraîne également des biais liés aux différents modes de collecte. Le Comité demande au service d'instruire, en lien avec les réflexions générales du DMS, la question des avantages et des inconvénients d'un échantillonnage direct des individus pour l'enquête TIC. Il demande à être destinataire des conclusions de ces travaux.
- Le protocole de correction des effets de mode mis en place au début des années 2010 ne semble pas prendre en compte les enseignements des travaux menés par l'Insee depuis cette date. Le Comité demande à être informé de l'avancée des réflexions du service visant à une plus grande convergence de son protocole avec les recommandations formulées dans le cadre de *Metallica*.
- Le Comité note l'absence d'une méthodologie standardisée permettant le calcul de précision des principaux résultats de l'enquête alors même que ces éléments sont nécessaires à leur interprétation raisonnée et doivent par ailleurs figurer dans le rapport qualité destiné à Eurostat. Le Comité demande au service de se rapprocher du DMS pour intégrer ses besoins dans une réflexion plus large sur les calculs de précision.

### **Questionnaire**

- Le Comité a pris note de la réintégration dans le questionnaire des questions relatives à la qualité de la connexion.
- Compte tenu de la difficulté à appréhender le concept de « *consentement à être payé pour ne plus bénéficier d'un service* », le Comité s'est interrogé sur l'adéquation entre la nature et la qualité de l'information récoltée et les attentes théoriques sous-jacentes à l'ajout de ce module, qui n'a pas fait l'objet de test par ailleurs. En lien avec la mise en place d'un comité de concertation, le Comité demande au service de réévaluer la nécessité d'introduire dès maintenant ce module.

- Le Comité note que le questionnaire, sous sa forme actuelle, aborde peu ou pas des thématiques telles que le contrôle parental, la sécurité, les pratiques addictives ou les résiliations. L'opportunité d'ajouter des questions sur ces sujets, ou d'autres, dans le cadre contraint d'une enquête européenne, pourrait être discutée au sein du comité de concertation.

### **Lettres-avis**

- Le Comité salue la mise en place d'une procédure de standardisation des lettres-avis pour les enquêtes auprès des ménages dans le cadre d'un groupe de travail de l'Insee. Il attire l'attention du service et du groupe de travail sur la nécessaire souplesse du dispositif qui devra tenir compte de protocoles variés et de sujets d'enquêtes parfois sensibles.
- Le Comité a précisé que l'usage de commencer les lettres-avis par l'objectif de l'enquête répondait au besoin d'affirmer que les enquêtes de la statistique publique adressent des questions d'intérêt commun et d'attester de leur qualité. Le Comité a cependant noté les arguments du service et du groupe de travail selon qui informer le foyer de sa sélection avant de décrire les objectifs de l'enquête serait plus conforme aux tendances actuelles de la communication administrative qui vise une plus grande modernité et simplification dans les contacts avec les usagers.
- Après examen approfondi des lettres-avis selon le nouveau format proposé, le Comité fera parvenir au service et au groupe de travail d'éventuelles remarques supplémentaires.

### **Cnil**

- Le Comité attire l'attention du service sur le fait que l'environnement juridique et réglementaire du recours au webscraping, pour l'enrichissement des données de l'échantillon avec des numéros de téléphone, reste à préciser.
- Le Comité rappelle que l'enquêté doit être pleinement informé de ses droits quel que soit le mode de contact : lettres avis, SMS, mail ou téléphone.
- Les remarques écrites de la Cnil ont été citées en séance et transmises au service.

**Le Comité du label attribue à l'Enquête expérimentale sur les Technologies de l'information et de la communication (TIC) auprès des ménages un avis d'examen favorable, avec proposition d'octroi du caractère obligatoire, et inscription au programme des enquêtes de la statistique publique.**

**Cet avis est valide pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2021.**

La présidente du comité du label de la  
statistique publique

Signé : Nicole ROTH